



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

8 novembre 2021 - 19H00

Compte-rendu de la séance

Date de la convocation : 28 octobre 2021
--

Date de la séance : 08 novembre 2021

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absents avec procuration : 6

Absent : 0

Présents : M. Guy GORBINET, Maire, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjointes, M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, M. Marc REYROLLE, M. Eric CHEVALEYRE, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET, Mme Justine IMBERT, M. Adrien LEONE, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. David BOST, M. Philippe PINTON, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.
--

Absents avec procuration :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Mme Corinne MONDIN à M. Julien ALMODOVAR,- Mme Christine NOURRISSON à Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER,- Mme Charlotte VALLADIER à Mme Justine IMBERT,- M. Marius FOURNET à M. André FOUGERE,- M. Vincent MIOLANE à M. Eric CHEVALEYRE,- Mme Aurélie PASCAL à M. Philippe PINTON. |
|---|

Secrétaire de séance : M. André FOUGERE.

N°21/11/08/001

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE REGIE DU CINEMA LA FACADE
--

Sur proposition de Monsieur le Maire et suite à la baisse de fréquentation, due aux conditions sanitaires toujours en vigueur et donc à l'impact financier subit par le budget du cinéma, le Conseil Municipal, unanime, décide :

- d'attribuer au titre de l'année 2021, à titre exceptionnel, une subvention supplémentaire d'un montant de vingt mille euros (20 000 €) qui sera versée dans la limite des besoins, à la régie du cinéma.

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser en tant que de besoin à la régie du cinéma La Façade, une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 €.

N°21/11/08/002

OBJET : SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal unanime :

- Autorise Monsieur le Maire à verser, début 2022, à l'Amicale du Personnel une avance à valoir sur la subvention 2022,
- Précise que cette avance d'un montant de 9 000 euros permettra à l'Amicale de disposer de la trésorerie nécessaire pour le 1^{er} trimestre 2022.

N°21/11/08/003

OBJET : OUVERTURES DE CREDITS : BUDGET DE LA REGIE DE L'ABATTOIR – EXERCICE 2021

Afin d'anticiper certains dépassements de crédits d'ici la fin de l'exercice 2021 en dépenses de fonctionnement sur les deux chapitres principaux et de verser les sommes dues suite au jugement du conseil des Prud'hommes, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes sur l'exercice 2021 budget de la Régie de l'abattoir :

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	120 000 €
Article 604-Achats de prestations de service	5 000 €
Article 60614-EDF	6 000 €
Article 6063-Fournitures de petits équipements	15 000 €
Article 61521-Entretien de bâtiments publics	5 000 €
Article 61528-Entretien et réparations d'autres biens immobiliers	5 000 €
Article 6156-Maintenance	5 000 €
Article 6188-Autres frais divers	7 000 €
Article 6226-Honoraires	7 000 €
Article 6211-Personnel intérimaire	50 000 €
Article 6712-Pénalités, amendes fiscales et pénales	15 000 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	120 000 €
Article 74-Subventions d'exploitation	120 000 €

N°21/11/08/004

OBJET : OUVERTURES DE CREDITS : BUDGET DE L'ABATTOIR – EXERCICE 2021

Afin d'anticiper certains dépassements de crédits et d'annuler les créances dues par la SEAMA depuis 2018 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes sur l'exercice 2021 budget de l'abattoir :

Dépenses de fonctionnement :

Article 6541-Créances admises en non-valeur	33 400 €
---	----------

Recettes de fonctionnement :

Article 74-Subventions d'exploitation

33 400 €

N°21/11/08/005

OBJET : TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer en non-valeur les titres sur le bordereau de situation présenté ci-dessous et qui concerne des créances dues par la SEAMA depuis le mois de septembre 2018.



HL_RV103

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AMBERT, le 25/10/2021

SGC AMBERT
PLACE CHARLES DE GAULLE
63600 AMBERTSGC AMBERT
PLACE CHARLES DE GAULLE
63600 AMBERTAffaire suivie par Mme Marie-Noëlle BLANZAT
Téléphone : 04 73 82 10 03
Télécopie : 04 73 82 19 10
Mel: t063065@dgfip.finances.gouv.frSEAMA ABATTOIR
AVENUE DE LA DORE
63600 AMBERT

N/REF : 4201343156

**BORDEREAU DE SITUATION
DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 25/10/2021.

Le montant total dû s'élève à 33391.15 €.

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N° piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 20400 - SERVICE ABATTOIR AMBERT -						
2018-T-27-1	15/11/2018	redevance d'usage octobre 2018	2 208,45		2 208,45	
2018-T-27-2	15/11/2018	redevance d'usage octobre 2018	868,99		3 077,44	
2018-T-27-4	15/11/2018	redevance d'usage octobre 2018	1 974,11		5 051,55	
2018-T-27-5	15/11/2018	redevance d'usage octobre 2018	3,83		5 055,38	
2018- 23210256032-	27/12/2018	Lettre de relance standard			5 055,38	
2019- 23577264132-	30/01/2019	SATD bancaire			5 055,38	
2019- 28088393632-	13/03/2019	SATD bancaire			5 055,38	
2019- 28440326932-	02/04/2019	SATD bancaire			5 055,38	
	10/05/2019	Virement BDF		814,54	4 240,84	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
Total 2018 - T-27			5 055,38	814,54	4 240,84	0,00
2018-T-30-1	11/12/2018	redevance d'usage novembre 2018	1 780,51		1 780,51	
2018-T-30-2	11/12/2018	redevance d'usage novembre 2018	673,10		2 453,61	
2018-T-30-3	11/12/2018	redevance d'usage novembre 2018	152,80		2 606,41	
2018-T-30-4	11/12/2018	redevance d'usage novembre 2018	1 712,07		4 318,48	
2018-T-30-5	11/12/2018	redevance d'usage novembre 2018	9,49		4 327,97	
2019- 23508101832-	28/01/2019	Lettre de relance standard			4 327,97	
2019- 28088393532-	13/03/2019	SATD bancaire			4 327,97	
2019- 28440326932-	02/04/2019	SATD bancaire			4 327,97	
Total 2018 - T-30			4 327,97	0,00	4 327,97	0,00
Total 2018			9 383,35	814,54	8 568,81	0,00
2019-T-1-1	10/01/2019	redevance d'usage décembre 2018	966,81		966,81	
2019-T-1-2	10/01/2019	redevance d'usage décembre 2018	676,62		1 643,43	
2019-T-1-3	10/01/2019	redevance d'usage décembre 2018	138,01		1 781,44	
2019-T-1-4	10/01/2019	redevance d'usage décembre 2018	1 914,64		3 696,08	
2019-T-1-5	10/01/2019	redevance d'usage décembre 2018	38,45		3 734,53	
2019- 27917310132-	27/02/2019	Lettre de relance standard			3 734,53	
Total 2019 - T-1			3 734,53	0,00	3 734,53	0,00
2019-T-4-1	21/02/2019	redevance d'usage janvier 2019	1 921,07		1 921,07	
2019-T-4-2	21/02/2019	redevance d'usage janvier 2019	635,15		2 556,22	
2019-T-4-3	21/02/2019	redevance d'usage janvier 2019	150,25		2 706,47	
2019-T-4-4	21/02/2019	redevance d'usage janvier 2019	1 811,67		4 518,14	
2019- 28708955732-	29/04/2019	Lettre de relance standard			4 518,14	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
Total 2019 - T-4			4 518,14	0,00	4 518,14	0,00
2019-T-5-1	21/02/2019	redevance d'occupation mars 2019	716,72		716,72	
2019- 28708955732-	29/04/2019	Lettre de relance standard			716,72	
Total 2019 - T-5			716,72	0,00	716,72	0,00
2019-T-6-1	28/03/2019	redevance d'usage fevrier 2019	1 709,78		1 709,78	
2019-T-6-2	28/03/2019	redevance d'usage fevrier 2019	577,73		2 287,51	
2019-T-6-3	28/03/2019	redevance d'usage fevrier 2019	154,73		2 442,24	
2019-T-6-4	28/03/2019	redevance d'usage fevrier 2019	1 877,82		4 320,06	
2019- 28708955732-	29/04/2019	Lettre de relance standard			4 320,06	
Total 2019 - T-6			4 320,06	0,00	4 320,06	0,00
2019-T-7-1	28/03/2019	redevance d'occupation avril 2019	716,72		716,72	
2019- 28708955732-	29/04/2019	Lettre de relance standard			716,72	
	28/05/2019	Virement BDF		477,81	238,91	
Total 2019 - T-7			716,72	477,81	238,91	0,00
2019-T-8-1	23/04/2019	redevance d'usage mars 2019	1 402,50		1 402,50	
2019-T-8-2	23/04/2019	redevance d'usage mars 2019	674,17		2 076,67	
2019-T-8-3	23/04/2019	redevance d'usage mars 2019	164,53		2 241,20	
2019-T-8-4	23/04/2019	redevance d'usage mars 2019	1 560,40		3 801,60	
Total 2019 - T-8			3 801,60	0,00	3 801,60	0,00
2019-T-13-1	11/06/2019	redevance d'usage période du 1er au 10 avril 2019	557,12		557,12	
2019-T-13-2	11/06/2019	redevance d'usage période du 1er au 10 avril 2019	413,56		970,68	
2019-T-13-3	11/06/2019	redevance d'usage période du 1er au 10 avril 2019	152,64		1 123,32	
2019-T-13-4	11/06/2019	redevance d'usage période du 1er au 10 avril 2019	770,97		1 894,29	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2019-T-13-5	11/06/2019	redevance d'usage période du 1er au 10 avril 2019	2,86		1 897,15	
2019- 29184158532-	01/08/2019	Lettre de relance standard			1 897,15	
Total 2019 - T-13			1 897,15	0,00	1 897,15	0,00
2019-T-27-1	18/10/2019	remboursement taxe foncière 2019	3 128,00		3 128,00	
2019- 29622050332-	27/11/2019	Lettre de relance standard			3 128,00	
2020- 33590342032-	21/09/2020	Phase comminatoire facultative			3 128,00	
2021- 34607028932-	07/04/2021	autorisation saisie			3 128,00	
Total 2019 - T-27			3 128,00	0,00	3 128,00	0,00
2019-T-33-1	31/12/2019	redevance d'usage du 1er au 20 décembre 2019	840,33		840,33	
2019-T-33-2	31/12/2019	redevance d'usage du 1er au 20 décembre 2019	387,80		1 228,13	
2019-T-33-3	31/12/2019	redevance d'usage du 1er au 20 décembre 2019	114,55		1 342,68	
2019-T-33-4	31/12/2019	redevance d'usage du 1er au 20 décembre 2019	1 090,18		2 432,86	
2019-T-33-5	31/12/2019	redevance d'usage du 1er au 20 décembre 2019	34,37		2 467,23	
2020- 32155026532-	27/02/2020	Lettre de relance standard			2 467,23	
2020- 33590342032-	21/09/2020	Phase comminatoire facultative			2 467,23	
2021- 34607028932-	07/04/2021	autorisation saisie			2 467,23	
Total 2019 - T-33			2 467,23	0,00	2 467,23	0,00
Total 2019			25 300,15	477,81	24 822,34	0,00
Total BC 20400			34 683,50	1 292,35	33 391,15	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					33 391,15	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime :

- Accepte l'allocation en non-valeur des créances précisées supra pour un montant total de 33 391.15 €,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

N°21/11/08/006

OBJET : BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°5

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la décision modificative ci-dessous, afin d'ajuster les crédits alloués à l'acquisition du matériel informatique scolaire, subvention à hauteur de 80% dans le cadre des plans de relance mis en place par l'Etat et le Département.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1311-249-212 : Groupe Scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 300.00 €
R-1313-249 : Groupe Scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 700.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
D-2183-249-212 : Groupe Scolaire	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €
Total Général		4 000.00 €		4 000.00 €

N°21/11/08/007

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante au 01/12/2021 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif, à temps non complet à 29h00/35h00.

N°21/11/08/008

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EXAMEN

Sur proposition de Monsieur le Maire et suite à la réussite à un examen, le Conseil municipal, unanime, décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 01/01/2022 :

- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- Suppression d'un poste de technicien, à temps complet.

N°21/11/08/009

OBJET : DENOMINATION DE VOIRIE – PLACE SIMONE VEIL

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, unanime, décide de dénommer « **Place Simone Veil** » la parcelle cadastrée AC n°274 correspondant à la voirie du futur pôle santé (Maison de Santé et laboratoire).

N°21/11/08/010

OBJET : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – OPAH-RU MULTISITES – AVENANT N° 1

Vu la délibération en date du 9 avril 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH-RU multisites ;

Vu l'instruction en date d'avril 2021 de l'Anah relative à l'instauration à titre expérimental des régimes d'aides afférents à la rénovation de façades et à la transformation de locaux non affectés à un usage d'habitation en locaux à usage collectif ;

Monsieur le Maire rappelle les faits suivants :

La commune s'est engagée dans la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU). Dans ce cadre, elle s'engage aux côtés de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) à financer les travaux d'amélioration réalisés par des artisans dans les logements et immeubles concernés par le dispositif.

L'objet de ce 1^{er} avenant au règlement des aides est de pouvoir intégrer le financement des ravalements de façades dans un périmètre défini et inscrit dans la convention d'opération. De plus, des ajustements ont été réalisés quant à la prime primo accession et à l'aide sur la création d'espace extérieur privatif.

Après avoir écouté ces faits, le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver l'avenant n°1 du présent règlement relatif aux attributions des aides de la communauté de communes Ambert Livradois Forez dans le cadre de l'OPAH-RU.

N°21/11/08/011

OBJET : MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE SERVICE : EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU RESEAU DE CHALEUR D'AMBERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché pour l'exploitation et la maintenance des chaufferies bois et du réseau de chaleur a été confié à COMPTE R le 21 août 2017. Ce contrat a pris effet le 1^{er} septembre 2017 pour une période initiale d'un an et quatre mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Il a été reconduit tacitement 3 fois pour des périodes d'une durée de 12 mois, avec une durée maximale de contrat de 4 ans et 4 mois. Il arrivera ainsi à son terme le 31 décembre 2021.

Afin d'assurer la continuité du service, une consultation a été engagée en appel d'offres en vue de l'attribution d'un nouveau marché de fournitures et de services à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 5 ans.

Cette consultation en un lot unique comprend les prestations suivantes :

- L'exploitation et maintenance des chaufferies bois – contrat de type P1, P2 et P3
L'exploitant devra gérer par lui-même l'approvisionnement bois et granulés et payer ces fournisseurs. Il aura également à charge l'exploitation complète de la chaufferie bois pour garantir un fonctionnement 24h/24h et 365 J/ an incluant les astreintes et toute réparations y compris le renouvellement d'équipement défectueux ou risquant de le devenir, ainsi que le paramétrage et la gestion de la GTC.
L'entretien et le renouvellement de matériel se fera par système de provision, avec acceptation de la commune au préalable de la réalisation de travaux, sauf urgence. A la fin de chaque année, le titulaire devra fournir le détail des travaux réalisés et, à la fin du marché, un ajustement au réel sera effectué.
- La maintenance du réseau de chaleur, des sous-stations et des chaufferies gaz
Ce contrat inclura :
 - Toutes les interventions règlementaires sur les chaufferies gaz,
 - La maintenance des sous stations
 - Les réparations nécessaires qui seront facturées en plus du contrat (sur le réseau de chaleur et les sous-stations). Celles-ci feront l'objet d'un devis préalable pour la fourniture et le coût de la main d'œuvre (déterminé à l'avance suivant les taux horaires applicables taux horaire de jour en semaine et un taux Horaire d'astreinte 365 J/an 24H / 24).
 - La Maintenance GTC et supervision (matériel sauter)

La commune conservera la facturation aux abonnés et conservera à sa charge les contrats d'achat d'énergie gaz et le remplacement des chaudières.

La consultation a été engagée le 4 août 2021, avec une date limite de remise des offres reportée au 24 septembre 2021 à 12h.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 27 septembre et 11 octobre 2021, a ouvert les plis des 3 offres reçues (IDEX ENERGIES, GROUPE CLAUSTRE ENVIRONNEMENT et DALKIA) et retenu l'offre la plus avantageuse :

- Au regard des critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation, soit 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique, appréciée sur la base du mémoire technique et de l'ensemble des pièces fourni par les candidats dans leurs offres,
- Et après présentation par les services de la commune de l'analyse des offres.

Soit celle de l'entreprise IDEX ENERGIES – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant total estimé à 1 173 539.50 € HT sur la durée du contrat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant dès que chose sera possible, ainsi que tout avenant rendu nécessaire pendant la durée d'exécution du marché, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toutes démarches afférentes à ce marché.

N°21/11/08/012

OBJET : CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-OLMES A LA COMMUNE D'AMBERT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les lieux-dits la Barge, les Chaux et la Varenne ne pouvant être alimentés par le réseau public de la collectivité, ils sont alimentés par le réseau d'eau potable de Saint-Martin-des-Olmes.

Pour régulariser cette situation, le Conseil municipal, unanime, d'approuver les termes de la convention de fourniture d'eau potable par la commune de Saint-Martin-des-Olmes et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

N°21/11/08/013

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Par délibération du 15 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'un contrat de concession du service public d'eau potable avec la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux à compter du 01/01/2018 et pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31/12/2029.

La société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux propose à la commune d'Ambert de signer un avenant n°1 au contrat de concession du service public d'eau potable. Cet avenant prend en compte la mise en œuvre d'une convention de vente d'eau avec la commune de St-Martin des Olmes, la réalisation de travaux de sécurisation sur les captages et la mise en place d'un détecteur de fuite de chlore sur l'usine du Mareynat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver les modifications proposées par la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

N°21/11/08/014

OBJET : AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Par délibération du 15 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'un contrat de concession du service public d'assainissement avec la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux à compter du 01/01/2018 et pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31/12/2029.

Ensuite, un avenant n°1 a été conclu par délibération en date du 5 février 2021.

La société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux propose à la commune d'Ambert de signer un deuxième avenant au contrat de concession du service public d'assainissement. Cet avenant prend en compte la suppression du contrôle des 80 branchements annuels (y compris l'arriéré des contrôles non réalisés sur la période 2018-2021) et l'exploitation de la nouvelle station lits plantés de roseaux depuis le 1^{er} juillet 2021 (y compris une évolution de la garantie de renouvellement liée à ces nouveaux ouvrages).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver les modifications proposées par la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

N°21/11/08/015

OBJET : DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'importance de réaliser un diagnostic de l'ensemble du système d'alimentation en eau potable de la Commune et de disposer d'un outil de programmation permettant de planifier et hiérarchiser les investissements liés à l'amélioration du fonctionnement du réseau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la réalisation de ce diagnostic pour lequel les crédits seront inscrits au budget eau potable 2022,
- De l'autoriser à lancer une consultation de bureaux d'études pour une réalisation en 2022,
- De lui donner tous pouvoirs aux fins de signature du contrat et de tous documents y afférents,
- De l'autoriser à solliciter lorsque ce sera chose possible les financements correspondants auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

N°21/11/08/016

OBJET : SECTION DE LA RODARIE – DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2022

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2022, les destinations suivantes :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de Coupe	Propositions
La Rodarie AMBERT	1	1 ha 50	Irrégulier	Bloc et sur pied

N°21/11/08/017

OBJET : DESIGNATION DE 3 GARANTS POUR LES COUPES DE BOIS DE CHAUFFAGE A LA RODARIE

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner trois garants pour les coupes de bois à la Rodarie.

Le Conseil municipal, unanime, décide de désigner les personnes suivantes :

- Monsieur Dominique NOURRISSON, La Rodarie, 135, chemin de la Platelle,
- Monsieur Cédric LEVEAUX, La Rodarie, 119, chemin des Lites,
- Monsieur Denis DEFEMME, La Rodarie.

N°21/11/08/018

OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR UNE EXPERIMENTATION DE REGENERATION POUR L'ADAPTATION DU BOIS DE BOULOGNE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Monsieur le Maire indique que la commune s'est engagée dans une action en faveur de la trame verte et bleue (TVB) et de la biodiversité intitulée « expérimentation pour une régénération pour l'adaptation du Bois de Boulogne au changement climatique et a bénéficié à ce titre d'une aide technique et financière de 2 000 € du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

Sur proposition de Monsieur le Maire et afin de régulariser la situation, le Conseil municipal, unanime, décide de l'autoriser à signer la convention correspondante établie par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez pour une durée de 10 ans.

N°21/11/08/019

OBJET : AJOUT EXCEPTIONNEL : CHATS ERRANTS – CONVENTION ENTRE LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS ET LA VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 et l'article L. 2212-2 (7°) relatif à la divagation des animaux,

Vu les articles L. 211-19-1, L. 211-21 à L. 211-27 du Code Rural relatifs au même objet,

Vu le Décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002, relatif aux mesures particulières à l'égard des animaux errants,

Considérant les campagnes de stérilisation réalisées par l'Association «LAASSI» créée le 21 octobre 2013, conformément à l'Article L. 221-27 précité, sur les chats trouvés errants sur le territoire de la commune,

Considérant la proposition de convention de la Fondation 30 Millions d'Amis de prendre en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants à hauteur de 50%,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et tous documents afférents, avec prise en charge de 50 % des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, et un maximum de 10 interventions.